

Bertrix, le 22 janvier 2016

**Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 28 janvier 2016**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 28 janvier 2016 les deux points suivants :

1. Proposition de mise en place d'une réflexion visant à valoriser le passage de l'artiste Paul Verlaine par notre commune
2. Interpellation relative à la dégradation de la chapelle de la Rue des Corettes

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE

## **Proposition de mise en place d'une réflexion visant à valoriser le passage de l'artiste Paul Verlaine par notre commune**

Les personnes qui s'intéressent à la vie de Paul Verlaine associent facilement l'artiste avec la Commune de Paliseul. A Paliseul, une exposition présente d'ailleurs les liens qui unissent Paul Verlaine et l'Ardenne. Elle s'intitule « Verlaine au pays de son père ».

(> voir le reportage effectué par TVLux le 06 avril : [http://www.tvlux.be/video/verlaine-au-pays-de-son-pere\\_18862.html](http://www.tvlux.be/video/verlaine-au-pays-de-son-pere_18862.html))

Un montage réalisé par la CSARA retrace en 20 minutes cette relation étroite. L'exposition est en outre composée de 12 rollups et de deux vitrines présentant certaines pièces témoins de ces années. Très beau travail collectif dévoilant un aspect méconnu de la vie de l'artiste.

Au fil de l'exposition, on peut découvrir que Bertrix et Jéhonville figurent aussi parmi les lieux où l'artiste aimait séjourner : à Bertrix chez son grand-père, le notaire Verlaine, dont l'étude se trouvait rue de l'Hôpital, et à Jéhonville chez sa tante.

**Le Collège pourrait-il s'inspirer de la démarche du Syndicat d'Initiatives de Paliseul et des personnes passionnées qui ont permis la mise en place de cette exposition et entamer une réflexion dans notre Commune afin de faire revivre à notre tour la mémoire du poète au travers d'activités culturelles (via l'expo par exemple), pédagogiques (à destination des élèves de tous âges) voir mémorielles (par exemple par la pose de plaques commémoratives du passage de Verlaine) ?**

## **Interpellation relative à la dégradation de la chapelle de la Rue des Corettes**

Au bas de la Rue des Corettes se trouve la Chapelle Colette (du nom de la famille ayant financé sa construction et toujours semble-t-il propriétaire du terrain sur lequel est se trouve).

Il suffit de passer devant pour se rendre compte de l'état pitoyable de l'édifice : la croix qui la surmonte menace de tomber, le toit laisse passer l'eau, les murs s'effritent, etc.

Située sur un terrain particulier, il semble clair que la Commune ne peut engager de dépenses pour sa restauration. Elle ne peut pas non plus contraindre le propriétaire à la rénover. Devons-nous dès lors nous contenter de la laisser dépérir au fil des ans, alors qu'elle fait partie du patrimoine culturel de Bertrix ? Je pense que non.

Une solution serait que la Commune devienne propriétaire du terrain, ce qui lui permettrait de se charger de la rénovation du site, avec certainement de possibilités de subsides.

**Que pense la Collège de cette possibilité ? Quelles autres possibilités existe-t-il pour aboutir au sauvetage de la Chapelle ?**